

24 – Questions citoyennes.

Anthony BERTHELOT : Il y a du monde dans le public pour ces questions citoyennes. Je précise que les habitants n'ont pas la parole ouverte au sein du conseil municipal, des questions sont envoyées et on apporte une réponse lors de la séance, vous pourrez donc entendre les réponses en direct. Ce que je vous propose, comme vous vous êtes déplacés et que vous avez attendu, c'est qu'après la fin de ce conseil, si vous avez besoin, on peut continuer le dialogue après.

Question d'Hélène DEVAUX

Mesdames, Messieurs les élu.e.s,

Nous avons des questions suites à la séance du conseil municipal du 19 juin 2024 relativement au plan de déplacement urbain et aux trajets des bus 81 et 50 dans Indre.

Lors de cette séance M. Collier a affirmé :

« Nous n'avons pas aujourd'hui de projections précises sur l'organisation de ces trajets, mais l'ensemble des trajets va être dévié. Ce que l'on sait c'est que là nous sommes dans le respect des périmètres de 400m qui permet de desservir la quasi-totalité du territoire, avec un arrêt de bus tous les 400m. »

Cela ne correspond pas à la réalité depuis les travaux engagés en octobre 2024.

Ainsi, le bus 81 ne passe plus rue Jean Jaurès ni sur les quais. Désormais il faut le prendre à la mairie d'Indre ou au rond point des Savonnières.

Ces deux arrêts sont éloignés de 800 mètres (soit le double du périmètre admis).

Par ailleurs et pour exemple, les usagers de la rue du Pont Allard sont désormais à plus de 600 mètres d'un arrêt ; et ce ne sont pas les usagers les plus éloignés.

Il faut aussi évoquer la difficulté supplémentaire et même parfois insurmontable pour les personnes à mobilité réduite, et aussi en situation de handicap psychique pour qui sortir de chez soi devient un défi impossible quand l'arrêt de bus est trop loin de son domicile.

M. Collier a également dit : « L'idée est, qu'à terme, les lignes 50 et 81 puissent rejoindre le bac puisque c'est la volonté de la métropole d'assurer un service continu entre le bac et le reste de la métropole. Le 81 va continuer son trajet et desservir l'ensemble des quais. »

C'était le cas sans difficulté jusqu'au 10 octobre 2024.

L'emploi du mot « à terme » nous inquiète fortement.

D'après les informations de Naolib, les arrêts situés rue Jean Jaurès, sur les quais et rue du Pont Allard et au-delà devraient de nouveau être desservis par le 81 à compter du 21 février 2025.

Or, votre PLU semble interdire aux bus d'emprunter la rue Jean Jaurès, et le fait de mettre la rue Kérivel en sens unique limite encore les possibilités d'aménager des trajets de bus utiles aux Indrais.e.s.

Il faudrait donc attendre après 2028 et l'hypothétique « barreau » entre la rue Pasteur et le rond-point des Forges pour que le 81 retrouve le chemin des quais ?

Par ailleurs, M. Berthelot semble voir une difficulté dans le fait que « Il y a aussi la contrainte du pont Allard où nous serons pratiquement sûrs que des bus devront se croiser à cet endroit ». Or les bus 81 se croisent rue du Pont Allard depuis au moins 15 ans sans que cela pose une difficulté autre mesure.

Notre question est simple :

« Devrons-nous attendre après 2028 pour que le 81 puisse de nouveau desservir Basse-indre ? »

Le PLU semble donc avoir totalement oublié les Indrais.e.s qui prennent les transports en commun.

Vous évoquez « les nuisances de surcharge de transport en commun », or les transports en commun sont un outil de lutte contre la crise climatique et une solution à la diminution du trafic routier.

Vous semblez considérer les transports en commun comme un problème alors qu'il apparaît évident que tous les Indrais.e.s ne peuvent aller travailler à pied ou à vélo, et en rendant plus difficile l'accès aux transports en commun votre plan de mobilité risque de contribuer à encourager davantage d'Indrais.e.s à prendre leur voiture pour aller travailler.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette problématique.

Cordialement,

Réponse de Jérôme COLLIER :

Madame Devaux,

La phase de travaux et son importance sur la commune sont inédites. Il faut d'abord se réjouir de cet engagement des élus métropolitains pour les indrais. Ainsi, les améliorations attendues permettront à chacun de circuler plus confortablement et plus en sécurité.

L'ouverture simultanée de plusieurs chantiers et les particularités urbaines de notre commune impactent considérablement notre circulation. Ainsi, les déviations qui doivent être organisées le sont sur des axes parfois inadaptés. Le trafic dévié vient impacter la quiétude de notre territoire, nous le reconnaissions et le subissons tous mais il n'est pas possible de faire de telles transformations ou de mener des projets aussi

importants sans impacter notre quotidien. Nous avons conscience que l'impact est fort pour les usagers des transports en commun et particulièrement les enfants et les jeunes.

Concernant les lignes de bus qui desservent la commune, elles ont été et sont toujours impactées par les déviations et particulièrement la ligne 81 ou l'Express E1.

Concernant la ligne 81, son itinéraire a été impacté par plusieurs chantiers :

- le sens unique sur la VM107,
- les travaux rue Elsa Triolet,
- le chantier de la rue Jean Jaurès.

Nous avions demandé un retour sur les quais dès la fin des travaux rue Elsa Triolet dont la seconde phase est programmée du 13 au 24 janvier. La ligne s'arrête à la mairie car nous ne souhaitons pas organiser deux déviations simultanées par la rue Kéryvel. Les services de la Métropole et de la SEMITAN, qui ont l'expérience de ces situations, nous ont indiqués que les changements trop fréquents et de courtes durées sont de nature à perdre les usagers. Ils ont donc décidé de ne pas rétablir le passage du 81, sur les quais, avant la fin des vacances de Février.

La gendarmerie est associée à nos échanges sur ces problématiques et nous avons pu obtenir une mobilisation d'effectifs pour réguler le trafic à Haute-Indre et lutter contre les infractions au code de la route. Je veux ici parler des excès de vitesse, du non-respect de la signalisation sans parler des pratiques de certains qui retirent la signalisation qui ne leur convient pas.

Les services et les élus maintiennent leurs efforts pour adapter les solutions au contexte. Ainsi, la mise en sens unique de la rue Joseph Tahet sera matérialisée dans les prochains jours et la signalétique en amont de la salle Téo Pageot renforcée.

Enfin, les services de la ville ont alerté la Semitan afin que les informations diffusées par l'application Naolib tiennent compte des déviations, en temps réel. Il s'agit également de pouvoir avertir les usagers en amont des modifications à venir ou des retours à la normale attendus. Les élus de la majorité restent convaincus de l'importance d'une desserte efficace de la commune par les transports en commun.

Question de Gérard ROUSSEAU :

Les riverains des rues Laisant, Civelles, Brunelière, Martyrs de la Résistance ne peuvent plus accéder à leur domicile le dimanche jour de marché suite au nouveau « sens interdit » mis en place. Je demande solennellement un réexamen du problème par la Municipalité en intégrant qu'il y a dans cette zone de vie, des personnes handicapées et/ou âgées qui ne peuvent se mouvoir à pied aisément et qui pour certains ont des habitudes de vie, très difficiles à modifier. Je joins à cette question, une analyse de la situation et une proposition de solution qui ne pourrait que satisfaire à la fois les riverains et la Municipalité.

CONTEXTE : Depuis quelques semaines, les rues Charles Brunelière et Martyrs de la Résistance sont en sens unique. Le dimanche, jour de marché, des barrières mobiles et fermées à clef par les agents municipaux, sont mises en place au croisement des rues A. Thomas A. Briand et C. Laisant et ainsi qu'au bas de cette même rue et ce, de 7h00 du matin jusqu'à 14h30 environs.

Il en découle que les nombreux résidents des rues... Laisant – Civelles – Brunelière – Martyrs de la Résistance, peuvent sortir avec leur véhicule de cette zone via les rues Brunelière et Martyrs de la Résistance mais ne peuvent plus « RETOURNER CHEZ EUX » compte tenu du sens interdit mis en place à l'entrée de la rue des Martyrs de la Résistance.

Il est vrai que cette gêne ne touche qu'une plage horaire environ de 7h... que certains riverains se verront contraints de modifier leurs habitudes ! Mais... oui mais...

Lors de l'élaboration du « Nouveau plan de circulation communal », un problème très important n'a pas été abordé et/ou pris en compte par la commission en charge de cette étude, à savoir que...

Parmi les riverains de ces rues , il y a des personnes handicapées et/ou âgées qui ne peuvent se mouvoir à pied facilement et qui ont besoin à tout moment d'être pris en charge et/ou être accompagnées jusqu'à leur demeure par une voiture et non pas être déposées à quelques centaines de mètres y compris le dimanche jour de marché.

PROPOSITION de SOLUTION : Je demande humblement à Monsieur le Maire, à Mme POISSON Conseillère aux personnes âgées et handicap, à Mr COLLIER Délégué à la mobilité et aux déplacements doux, de prendre en compte rapidement ce problème, aussi, je me permets de suggérer une solution « très réfléchie », qui pourrait faire « avancer les choses »... à moindre frais... et ainsi apporter à tous les citoyens de ce « quartier » moins d'inquiétude et donc de l'apaisement.

1/ Pas de mise en place d'un petit panneau (non prévu au code de la route) « sauf riverains » ou « sauf riverains le dimanche » sous le panneau « sens interdit » de la rue des Martyrs de Résistance.

Il faut que cette rue reste toujours en « voie unique ».

Par contre...

2/ Que la barrière mobile du haut de la rue C. Laisant, devienne vraiment mobile donc pas fermée à clef le dimanche, jour de marché, par les Agents communaux.

3/ Que sur cette même barrière soit fixé un panneau avec la mention « sauf riverains et secours » (ce qui est une disposition municipale)

Ainsi, les riverains (valides ou à mobilité réduite) de cette zone importante, pourront sans problème revenir chez Eux pendant les heures de marché.

Charge à Eux, bien entendu, de refermer la barrière après leur passage et d'agir ainsi en bon citoyen.

Je vous remercie par avance Monsieur le Maire pour l'attention que vous porterez à cette question et vous prie d'agrérer mes respectueuses salutations.

Réponse de Jérôme COLLIER :

Monsieur Rousseau,

Vos remarques nous permettent d'avancer sur la perception des changements opérés et complètent les échanges que nous avons déjà eus avec les riverains, les membres de la commission Extra-municipale ou les indrais participants des concertations organisées autour des modifications du plan de circulation de Basse-Indre.

Comme vous le rappelez, la mise en place d'une indication « Sauf riverains » ne peut pas être défendue tant elle ne pourra être contrôlée.

Nous confirmons également que la voie doit rester en sens unique. Il s'agit de contrôler le flux tout en le maîtrisant.

Ces modifications avaient pour but de limiter les shuntes, face à l'augmentation du trafic lié au marché. Nous proposons la mise en place d'une barrière au niveau de la rue Charles Laisant et l'ouverture de la barrière située en haut de la rue. Nous espérons ainsi que l'intérêt collectif soit pris en compte sans nuire aux intérêts particuliers.

Question d'Eugénie MALANDAIN :

Est-il possible d'avoir des informations précises sur le calendrier des travaux qui impactent le bout du quai Langlois afin de savoir précisément quand le bus 81 pourra s'y arrêter ? et quels aménagements peuvent être mis en place pour garantir l'accès au bus (50 ou 81) et /ou gare pour les personnes à mobilité réduites (handicap et âgées).

Réponse de Jérôme COLLIER :

Comme indiqué précédemment, le retour de la ligne 81, sur les quais, pourra se faire après les vacances scolaires de Février. D'autres déviations devront être mises en œuvre, plus tard, quand le chantier avancera sur la rue Jean Jaurès.

Quant à la mobilité des personnes en situation de Handicap, la ville a sollicité le service dédié de la Semitan afin qu'une solution soit proposée. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons des éléments.

Question de Fabien COUVERT :

J'ai une question concernant l'éclairage public et une question sur le réseau de chaleur.

Je pense que l'on est à moins de la moitié de LED sur l'éclairage public.

J'ai entendu dire que Nantes Métropole affirme que la presque totalité de l'éclairage est en LED.

Cela n'est pas la réalité.

Dans un an, votre mandat arrive à terme. Je m'interroge sur le fait qu'à ce terme, l'éclairage soit enfin finalisé ou pas, par une totalité de LED.

Où en est le réseau de chaleur sur la commune ?

Si cette question n'avance pas, est ce pour une question financière ?

Réponse d'Anthony BERTHELOT :

Concernant le déploiement de l'éclairage par LED, les investissements sont déjà engagés. Ainsi, le parc d'éclairage est constitué de 819 foyers sur la ville. 476 sont équipés de sources leds, ce qui représentent 58% du patrimoine. Pour information, un marché pour atteindre les 100% leds est en cours de notification. La date d'échéance est fixée pour la fin 2026.

Pour ce qui concerne le réseau de chaleur, la problématique n'est pas tant financière que technique et juridique. Ainsi, d'un point de vue technique, des études ont été menées par l'exploitant afin de confirmer que la puissance disponible dans le réseau était suffisante pour qu'une dérivation puisse être opérée et desservir la commune. Nous savons aujourd'hui que ces difficultés techniques importantes pointées lors de ces études pourront être gérées, nous n'avions pas cette assurance, il y a encore quelques mois.

Aussi, d'un point de vue juridique, les services de la Métropole étudient avec l'exploitant, les conditions d'une annexe au contrat qui puisse être acceptable au regard du code des marchés publics. Le Maire maintient la pression, depuis plusieurs mois, sur les différents interlocuteurs afin que les besoins communaux soient pris en compte.

J'ajoute enfin que le service en charge de ce dossier sera reçu en mairie, en janvier pour un état des lieux complet sur ce dossier.